

AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE

Stagiaire : Monsieur Vincent GESTERMANN

- Formation INITIALE
 Formation RECYCLAGE

A l'attention de Mme BOUGIE-TENAM Bénédicte

Monsieur Vincent GESTERMANN a suivi du 5 au 6 janvier 2023, pour une durée de 2 jour(s), dont 6 heures de pratique, le stage de formation à la prévention du risque électrique organisé par MANUTEO (lieu : 94 - LA PLATEFORME DE LA FORMATION (RUNGIS)-94150 RUNGIS) animé par RUNGIS HABILIT ELECTRIQUE - 94 LPDLF, et intitulé : HABILITATION ELECTRIQUE - BS/BE Mancéuvre- NIVEAU INITIAL BS - BE/Manœuvre

Au cours de ce stage, Monsieur Vincent GESTERMANN a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations d'ordre électrique ou non électrique et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors de ces opérations.

Au vu de cet avis et compte-tenu des prescriptions contenues dans la norme NF C 18-510 A1, l'employeur peut délivrer à Monsieur Vincent GESTERMANN l'habilitation mentionnée dans l'exemple du Titre d'Habilitation ci-dessous.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.

Didier AIVAZOFF

Président



TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE

TITULAIRE : M. Vincent GESTERMANN Fonction : REGISSEUR		L'EMPLOYEUR : CONSERVATOIRE DE BOURG LA REINE Service/Affectation :		
Personnel	Symbole habilitation et attribut	Champ d'application		
		Domaine de tension	Ouvrages ou install. concernés	Indications supplémentaires
Travaux d'ordre NON électrique				
Exécutant				
Chargé de travaux				
Opérations d'ordre électrique				
Exécutant				
Chargé de travaux				
Chargé d'intervention BT	BS	BT<=400 V		
Chargé de consignation				
Chargé d'opérations spécifiques	BE/Manœuvre	BT		
Photovoltaïque				

Document Supplémentaire : NON

Le titulaire : (Date et signature)

M. Vincent GESTERMANN

24/01/2023

V. G.

Pour l'employeur : (Date et signature)

CONSERVATOIRE DE BOURG LA REINE

BOUGIE-TENAM Bénédicte

Assistante



L'absence d'une indication a valeur d'interdiction

VALIDITE : 05/01/2026

Pour le Président
 et par délégation
Geoffroy ADAMCZYK
 Directeur général adjoint